

## AVANT-PROPOS

Les dernières relectures de ce livre s'achèvent dans un contexte bouleversé par l'épidémie de Covid-19.

Cette crise marque le retour en force du jetable. L'industrie du plastique, notamment, y a vu l'occasion de battre en brèche les quelques avancées de ces dernières années contre les objets et emballages à usage unique. Dès le mois de mars, aux États-Unis puis en Europe, elle a multiplié les actions de lobbying pour obtenir reports ou annulations de mesures d'interdictions ou de restrictions de l'usage du plastique jetable. L'industrie « recycle » son argumentaire hygiéniste historique fondé sur l'association « plastique = propreté = sécurité ». Une complète construction, qui fait l'impasse sur les impacts sanitaires immédiats (pour les populations qui subissent les pollutions liées à sa production) et de long terme (par les risques induits par sa dissémination dans l'environnement et dans notre chaîne alimentaire) du tout-plastique. Au-delà du plastique, l'industrie du jetable au sens large pourrait sortir gagnante de cette situation exceptionnelle. Les chiffres de ventes de l'agroalimentaire, de la grande distribution et du commerce en ligne le laissent présager, tout comme la reprise des cours boursiers en forte hausse pour de grandes enseignes comme Amazon ou Procter & Gamble.

Les effets du « grand confinement » se font aussi pleinement ressentir sur l'industrie et l'économie du recyclage, en écho aux faiblesses et contradictions qui sont l'objet du présent ouvrage. Les cours du pétrole chutent, entraînant avec eux les prix des matières plastiques. Certains plastiques recyclés ne

trouvent plus preneur, face aux prix imbattables des résines vierges. Cette logique implacable des marchés n'a que faire de l'économie circulaire : des matériaux recyclables seront ainsi incinérés, comme c'est trop souvent le cas lorsqu'ils n'ont plus assez de valeur économique. Cette situation rappelle que les « engagements volontaires » de certaines entreprises (à recycler, ou à acheter plus de matériaux issus du recyclage) peuvent être remis en question à tout moment.

Mais en parallèle, cette rupture brutale avec nos habitudes de travail, d'approvisionnement et de vie domestique met aussi en lumière – et parfois en pratique – l'intérêt social, économique et écologique d'un système alimentaire relocalisé, plus résilient. Ces circuits courts, dont le principe peut être étendu à d'autres secteurs de production, sont aussi plus compatibles avec une véritable priorisation de la prévention des déchets. De ces « pas de côtés » vers un approvisionnement alternatif, il restera des traces dont on pourra reprendre et creuser le sillon, mais pas sans certains changements. L'énergie citoyenne, l'engagement de personnes ou de groupes ne sauraient suffire en effet à contrebalancer les effets d'un cadre réglementaire et d'outils financiers favorisant pour l'instant toujours très nettement le modèle de production, distribution et consommation dominant. Pour donner une chance à ces alternatives, il faut bien sûr penser à leur réserver une place dans les dispositifs de soutien et dans le plan de relance – ce qui est loin d'être gagné. Mais il est surtout essentiel de réactiver au plus vite le débat politique de fond sur les « règles du jeu » qui dessinent sur le modèle industrialo-économique que nous souhaitons favoriser.

*Flore Berlingen, 8 mai 2020*

# INTRODUCTION

## LE RECYCLAGE, MIROIR DE L'ÈRE DU JETABLE

Été 2018. De nouvelles informations révèlent l'état de plus en plus préoccupant de la pollution plastique des océans. Face à une opinion publique « antiplastique » qui gagne du terrain, il devient urgent pour les gouvernements européens et les industriels de réagir. Une cascade d'annonces s'ensuit, portant sur l'interdiction d'objets jetables emblématiques (sacs, pailles...), mais surtout sur l'amélioration du tri et du recyclage, présenté comme « premier rempart contre les pollutions<sup>1</sup> ».

Février 2019. Le gouvernement français et treize géants de l'agroalimentaire et de la grande distribution signent un Pacte national sur les emballages plastiques<sup>2</sup>. Il consiste en une série d'engagements volontaires – de promesses, donc – de la part des entreprises signataires. Les signataires exposent leur « vision commune de l'économie circulaire dans laquelle le plastique, source de pollution majeure, ne devient jamais

---

1 Selon les termes de Jean Hornain, directeur général de l'éco-organisme Citeo, dans son rapport d'activité 2018, p. 12.

2 Auchan Retail France, Biscuits Bouvard, Carrefour, Casino, Coca-Cola European Partners, Danone, Franprix, L'Oréal, LSDH (Laiterie de Saint-Denis-de-L'Hôtel), Monoprix, Nestlé France, Système-U, Unilever. Malgré leur poids économique, ces groupes sont loin de représenter l'ensemble de la filière.

un déchet<sup>3</sup> », laissant croire qu'un recyclage à l'infini serait envisageable. Les engagements réels du Pacte relèvent d'une ambition bien inférieure : la mesure la plus significative est d'atteindre (seulement) 60 % d'emballages recyclés d'ici 2022.

Juillet 2019. La secrétaire d'État en charge de l'Économie circulaire, Brune Poirson, présente son projet de loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire qui ambitionne de « transformer notre système en profondeur<sup>4</sup> ». Parmi les propositions les plus médiatisées : l'interdiction de la destruction des invendus non-alimentaires et la mise en place de systèmes de consigne. Mais attention aux petites lignes : la destruction des invendus resterait autorisée dans le cas où ils seraient envoyés vers une filière de recyclage. Quant à la consigne, le dispositif imaginé dans le projet de loi est focalisé sur le recyclage, il vise à collecter plus de bouteilles en plastique, et non à en éviter la production.

Ces séquences successives ont donné, ces deux dernières années, l'impression d'une prise de conscience des « décideurs » politiques et économiques, en écho à celle du grand public. Les acteurs publics et privés cherchent à convaincre de leur ambition face à un enjeu environnemental – la pollution plastique – dont l'importance semble faire l'unanimité. Mais, au-delà du problème très visible des déchets plastique, les stratégies annoncées prennent-elles en compte l'enjeu plus général de surconsommation des ressources naturelles ? La surenchère des termes employés brouille les pistes : lorsque

3 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pacte-national-sur-emballages-plastiques-gouvernement-des-entreprises-francaises-et-des-ong>, consultée le 14 avril 2020.

4 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-anti-gaspillage>, consultée le 14 avril 2020.

le gouvernement annonce vouloir « stopper le gaspillage<sup>5</sup> », on croirait volontiers à une trajectoire de sortie de l'ère du jetable.

Mais qu'en est-il réellement ?

Toutes les mesures et propositions de ces dernières années concourent à l'*optimisation* de l'exploitation des ressources par le recyclage des matières premières, et non à la *réduction* à la source de leur consommation, par la réparation, le réemploi, la réutilisation. Ces deux démarches diffèrent par leur approche et leur objectif : quand la première cherche « à faire de nos déchets des ressources », la seconde vise à « ne pas faire de nos ressources des déchets ». Elles sont pourtant réunies sous l'appellation d'économie circulaire, souvent définie par opposition à une économie linéaire qui extrait des ressources pour produire des biens qui seront ensuite consommés puis jetés. Et ce concept aux connotations optimistes est ainsi défendu aussi bien par l'industrie du traitement des déchets, les collectivités locales ou les start-up à impact, que par les militants écologistes. Ces derniers entendent combiner recyclage et réemploi dans le respect d'une hiérarchie stricte, le recyclage n'étant qu'une solution de dernier recours, faisant suite à une utilisation prolongée d'un produit répondant à un besoin jugé prioritaire. Les législations européenne et française reprennent d'ailleurs ce principe de hiérarchie dans le traitement des déchets<sup>6</sup>, qui donne théoriquement la priorité à la réduction des déchets.

5 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pacte-national-sur-emballages-plastiques-gouvernement-des-entreprises-francaises-et-des-ong>, consultée le 14 avril 2020.

6 Il a été introduit en 1991 par la directive n°91/156/CEE.

Pourtant, pour beaucoup, l'économie circulaire projetée est essentiellement celle du recyclage.

Comment le recyclage est-il devenu l'alpha et l'oméga de notre politique de gestion des déchets? Jusqu'aux années 1960, les activités de récupération et de réutilisation de matières usagées répondent avant tout à un besoin d'approvisionnement : tout ce qui peut encore servir a de la valeur et retourne aux activités de production. Les déchets organiques sont récupérés pour servir d'engrais, les cartons et chiffons pour fabriquer du papier, les ferrailles, le bois et les minéraux sont revendus aux artisans ou aux manufactures. En France, la « chiffonnerie » connaît son apogée au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> et constitue une activité très organisée et très rentable pour les grossistes et intermédiaires. La première étape de collecte, ou glanage, des déchets valorisables reste, quant à elle, l'activité des plus pauvres. Les acteurs de cette chaîne ne sont pas rémunérés pour un service écologique rendu, celui de traiter correctement des déchets, mais pour le fait de fournir des matières premières nécessaires à une production artisanale puis manufacturée.

Ce n'est pas de cette activité de récupération millénaire dont il sera question ici, mais de l'industrie capitalisée qui s'est développée en réponse à l'explosion de la quantité de déchets, à partir des années 1960, et surtout des années 1990. Ce qui les distingue, ce n'est pas seulement une question d'échelle et une technologisation croissante, c'est aussi et surtout la nature de l'objet collecté : le déchet d'aujourd'hui

<sup>7</sup> Antoine Compagnon livre une description détaillée et imagée de cette activité au travers de sa présence dans la littérature française. Voir *Les Chiffonniers de Paris*, « Bibliothèque illustrée des histoires », Gallimard, 2017.

n'est plus l'objet cassé ou usé que ramassaient les biffins, mais un objet conçu pour une utilisation unique, ou limitée dans le temps.

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs transformations se sont combinées : la durée de vie ou d'utilisation d'équipements ou de vêtements considérés comme durables a été raccourcie par diverses stratégies d'obsolescence programmée ou par une moindre qualité de fabrication, le commerce en circuits courts et la consigne ont laissé place à la grande distribution et ses emballages à usage unique, la délocalisation de la production pour profiter d'une main-d'œuvre à bas prix a rendu obsolètes et comparativement trop chères les activités de réparation artisanale. Ce mouvement s'est accéléré au XXI<sup>e</sup> siècle. La consommation mondiale de textiles, par exemple, a plus que doublé en seulement 15 ans<sup>8</sup>, induisant un suréquipement global (bien que très inégalement réparti) et une moindre utilisation des vêtements produits<sup>9</sup>.

L'entrée dans cette ère du jetable est étroitement liée au déploiement d'une innovation révolutionnaire de l'industrie chimique : le plastique. Sa production a bondi d'un million de tonnes annuelles en 1950 à 359 millions en 2018<sup>10</sup>. D'après

<sup>8</sup> Entre 2000 et 2014. Voir *A New Textile Economy*, rapport de la Fondation Ellen MacArthur, 2016, p. 18.

<sup>9</sup> *A New Textile Economy*, *op.cit.* En 2015, chaque vêtement était ainsi utilisé environ 170 fois, contre 200 fois en 2000, soit une diminution de l'utilisation de 36 %, p. 19.

<sup>10</sup> Selon Plastics Europe, organisation représentant les entreprises de la plasturgie in *Plastics. The Facts*, 2019, p. 14, [https://www.plasticseurope.org/application/files/1115/7236/4388/FINAL\\_web\\_version\\_Plastics\\_the\\_facts2019\\_14102019.pdf](https://www.plasticseurope.org/application/files/1115/7236/4388/FINAL_web_version_Plastics_the_facts2019_14102019.pdf)

l'étude réalisée en 2017 par une équipe de chercheurs américains sur le devenir de tous les plastiques produits jusqu'alors<sup>11</sup>, la moitié de la production a été consacrée à des produits d'usage unique ou éphémère (de quatre années ou moins). Parmi eux on trouve bien sûr les emballages jetables. Leur invention est relativement récente, ce que l'on aurait tendance à oublier tant ces produits se sont imposés dans notre quotidien. Ce n'est qu'en 1963 qu'apparaissent les premières bouteilles en plastique, par exemple. D'abord pour l'huile (Lesieur) en 1963, puis pour l'eau minérale (Évian et Vittel) en 1968. Ces nouveaux emballages à usage unique viennent remplacer les bouteilles ou bocaux réutilisables, et la consigne disparaît ensuite presque complètement des circuits de distribution français. L'apparition d'une multitude de nouvelles références dans les rayons des super puis hypermarchés ne cessera de faire grossir les poubelles dans les décennies suivantes : les pots de yaourts en 1971, les bouteilles d'eau petit format (50 cl) dans les années 1990 et la gourde de compote en 1998.

Pour les collectivités locales, chargée de la collecte et du traitement des déchets ménagers, l'arrivée massive de ces nouveaux déchets n'est pas sans conséquences. En France, au cours des décennies 1970 et 1980, le nombre de décharges est multiplié par cinq<sup>12</sup>, mais elles ne suffisent plus. Les décharges, bien que rebaptisées à l'époque « centres d'enfouissement

technique », sont aussi de moins en moins bien acceptées par la population, préoccupée par les nuisances mais aussi par les pollutions de plus long terme qu'elles induisent. Les communes commencent en parallèle à miser sur l'incinération des déchets, avec environ 200 installations construites entre 1975 et 1990<sup>13</sup>. Présentée alors comme une technologie propre, l'incinération est désormais presque aussi impopulaire que l'enfouissement. Les impacts sanitaire et climatique de ses fumées ont pris le pas sur le mythe purificateur du feu. Ses promoteurs ont beau faire valoir la récupération de chaleur qui peut intervenir, celle-ci ne saurait compenser le gaspillage (d'énergie et de matières premières) que constitue par la destruction de déchets en partie recyclables.

Cette explosion de la quantité de déchets se traduit aussi par une forte augmentation des coûts de collecte et de traitement, pour les collectivités. En plus des investissements requis pour les nouvelles installations ou la remise aux normes des plus anciennes<sup>14</sup>, les tonnages croissants impliquent des tournées de collecte supplémentaires et tout cela explique que la gestion des déchets devienne à partir de cette période l'un des principaux postes de dépenses des communes.

Les élus locaux finissent donc par tirer la sonnette d'alarme et demander des comptes aux acteurs économiques qui ont créé ce nouvel usage du jetable sans se préoccuper de sa fin de vie. Un ancien président de l'Association des maires de

11 Roland Geyer, Jenna Jambeck, Kara Law, *Production, use, and fate of all plastics ever made*, 2017, <https://advances.sciencemag.org/content/3/7/e1700782.full>

12 *Déchets chiffres-clés*, Ademe, 2017, p. 50. Leur nombre passe d'un peu plus d'une centaine en 1975 à 400 dès 1980, pour atteindre environ 500 au début des années 1990 avant de diminuer dans les deux décennies suivantes. Il en existe encore plus de 200 encore en exploitation sur le territoire français.

13 *Déchets chiffres-clés*, Ademe, 2017, p. 50, *op. cit.*

14 La prise en charge des pollutions liées au traitement des déchets vient aussi alourdir la facture à partir de la fin des années 1990, du fait de nouvelles réglementations et normes adoptées grâce aux alertes lancées par les associations de riverains et les organisations écologistes.

France le raconte ainsi : « J'étais tout jeune maire dans les années 1989-1990 et nous nous sommes aperçus assez vite – nous les collectivités locales – que la nature de nos déchets changeait et que le volume des emballages augmentait en pourcentage du volume total : 50 % des déchets étaient constitués par les emballages. Nous avons également noté la forte montée des plastiques et les industriels, sans nous en informer ni nous demander notre avis, passaient du jour au lendemain du verre consigné au verre perdu ou pire encore, au PVC à l'époque ou au PET<sup>15</sup>. Donc, sans informer les communes et sans leur accord, on leur a transféré de façon unilatérale la charge du traitement de tonnages nouveaux venant des industriels<sup>16</sup>. »

Une grogne d'autant plus justifiée que, dès 1975, le principe de la responsabilité des producteurs pour la gestion des déchets issus de leurs produits avait été intégré aux législations française<sup>17</sup> et européenne<sup>18</sup>. Plus connu sous le nom de principe du « pollueur-payeur », il aurait dû entraîner immédiatement la prise en charge par les producteurs du coût de fin de vie des « produits générateurs de déchets ». Il est resté lettre morte pendant près de 20 ans.

15 Les premières bouteilles en plastique mises sur le marché étaient en PVC (polychlorure de vinyle) délaissées du fait de ses risques pour la santé, au profit d'un autre type de plastique, le PET (polytéréphtalate d'éthylène).

16 Extrait de l'intervention de Jacques Péliissard, président de l'Association des maires de France, le 8 juin 2005, [http://www.comite21.org/docs/rencontres\\_debats/rd2005/pelissard.pdf](http://www.comite21.org/docs/rencontres_debats/rd2005/pelissard.pdf).

17 Loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, article 6.

18 Directive européenne sur les déchets du 15 juillet 1975, article 11.

Il faut attendre les années 1990 pour que soient finalement mises en place des filières dites de « responsabilité élargie du producteur » (REP), d'abord pour les emballages en 1992, puis pour les textiles, les équipements électriques et électroniques, l'ameublement... L'argent versé par les entreprises qui mettent sur le marché ces produits doit notamment servir à financer la collecte séparée des déchets recyclables et les centres de tri : c'est le début d'un déploiement à grande échelle des politiques de recyclage concernant les déchets des ménages, qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

L'arrivée du tri et du recyclage en raison de l'explosion de la quantité de déchets n'est évidemment pas un phénomène franco-français. Elle intervient dans les années 1990 en Europe comme aux États-Unis en réponse aux préoccupations liées aux déchets de l'ère du jetable et notamment à la saturation des exutoires. Le recyclage apparaît comme la clé du casse-tête de la gestion de déchets. Il semble apporter des réponses simples à des problèmes visibles. *Les déchets sont abandonnés en pleine nature et polluent* : il suffit de les collecter et de les trier. *Leur prise en charge coûte cher* : les producteurs acceptent de s'organiser eux-mêmes pour y contribuer financièrement. *Le jetable consomme beaucoup de ressources non renouvelables* : le recyclage va y remédier et nous faire entrer dans l'économie circulaire. Il a en outre d'autres atouts environnementaux : économies d'énergie et réductions des émissions de gaz à effet de serre allègent considérablement le bilan environnemental des matières premières recyclées, si on les compare à l'extraction de matières premières vierges.

On a, somme toute, très envie d'y croire. Et si, grâce au recyclage, notre mode de vie occidental devenait tout à coup

soutenable, et surtout généralisable? Ce scénario optimiste, très largement véhiculé de manière implicite ou explicite, est malheureusement irréaliste et potentiellement néfaste. Il agit comme un écran de fumée, à trois niveaux différents que nous nous proposons de décrire dans cet ouvrage. C'est tout d'abord la communication volontariste sur le geste de tri, qui masque les nombreuses autres limites et difficultés du système de recyclage actuel, liées aux choix d'entreprises productrices de biens et d'emballages qui n'assument pas complètement leur « responsabilité élargie ». C'est ensuite le mythe du recyclage à l'infini, utilisé comme un leurre pour éviter toute remise en question sérieuse d'activités économiques surconsommatrices et surproductrices de déchets. C'est, enfin, l'idée trompeuse que le recyclage nous permettrait de rompre avec l'économie linéaire. En réalité, le recyclage se nourrit du jetable et contribue à perpétuer son utilisation.

De plus en plus de voix s'élèvent pour signaler que la promesse d'une transformation de notre économie linéaire en une économie circulaire grâce à un recyclage enfin généralisé est *techniquement* vaine. Mais il y a plus grave. Sous la pression d'une industrie qui cherche à sauvegarder ses intérêts à tout prix, le mythe de l'économie du recyclage est en passe de nous faire rater un virage *politique* essentiel. Nous devons en effet accélérer la prise de décision collective, à toutes les échelles, pour opérer des choix concrets – et donc des renoncements – en matière d'usage et d'allocation des ressources naturelles.